

Questions orales

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'en déduis pour l'instant que la raffinerie n'est pas terminée à cause d'une grève. Le moment où les difficultés seront surmontées est une affaire de jugement, mais, de l'avis de mes fonctionnaires, il est peu possible qu'elle fonctionne avant la fin du premier trimestre. Je sais que M. Shaheen est un peu plus optimiste et je suppose que son succès dans la vie s'explique par son optimisme plus que par autre chose, mais il s'agit du jugement informé de l'industrie.

LES ENTRETIENS DU GOUVERNEMENT AVEC LES
ADMINISTRATEURS DU GROUPE SHAHEEN—LA
PUBLICATION DES CHIFFRES RELATIFS AU DÉFICIT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre, à propos de la déclaration qu'il a faite à la Chambre le 26 novembre sur le déficit de 200,000 barils de pétrole par jour, si lui ou d'autres membres du gouvernement ont rencontré la société Shaheen avant cette déclaration et, si oui, quand ces rencontres ont-elles eu lieu?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, pour répondre au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, je dirai que le déficit sera réduit dans la mesure où la raffinerie pourra fonctionner à plein rendement. Mais il pourrait se poser un problème pendant la période où le Saint-Laurent est obstrué par les glaces: il serait difficile d'acheminer les produits à Montréal, là où se manifesterait le plus la pénurie.

Quant à la question du député de Saint-Jean-Est, et je lui présente mes excuses, la société Shaheen, la Newfoundland Refining, est représentée au sein du comité consultatif technique auquel j'ai fait allusion et son ou ses représentants ont participé aux travaux du comité.

M. l'Orateur: La présidence donne la parole au député de Saint-Jean-Est pour une autre question supplémentaire, après quoi j'essaierai, avec l'aide de la Chambre, de terminer le premier tour de questions. Ensuite, nous reviendrons aux questions supplémentaires, y compris à celle du représentant d'Edmonton-Est.

M. McGrath: Le ministre dirait-il à la Chambre si lui ou un autre ministre du gouvernement a eu des entretiens avec la société Shaheen avant la déclaration du 26 novembre? Je ne veux pas parler des rencontres qui ont pu avoir lieu dans le cadre des travaux du comité consultatif, mais de rencontres ministérielles. A-t-on donné alors des garanties comme quoi la raffinerie de Come-by-Chance serait en mesure d'approvisionner le marché canadien?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que le ministre de l'Expansion économique régionale a déjà rencontré les représentants de la société en novembre.

M. l'Orateur: Nous pourrions essayer de terminer le premier tour de questions; les députés pourront ensuite poser leurs questions supplémentaires.

ESSENCE ET MAZOUT—LA RÉDUCTION DE LA TAXE DE
VENTE POUR IMPERIAL OIL ET LA BAISSÉ DES PRIX DE
GROS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, encore au sujet du pétrole mais plus particulièrement au sujet du

[M. Douglas.]

prix de cette denrée, je voudrais d'abord poser une question au ministre du Revenu national. Voudrait-il expliquer brièvement à la Chambre quelle baguette magique son ministère a pu employer, pour réduire la taxe de vente exigible des sociétés pétrolières, ce qui a apparemment permis à Imperial Oil d'annoncer une légère diminution?

L'hon. Robert L. Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je me félicite d'avoir pu prendre une disposition qui a aidé les compagnies pétrolières à réduire les prix pour les consommateurs canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Stanbury: Toutefois, il s'agit en fait d'une mesure administrative peu spectaculaire.

M. Lewis: Je m'y attendais.

M. Stanbury: Depuis de nombreuses années, le ministère a largement appliqué des mesures de péréquation de la taxe de vente dans diverses industries. On peut ainsi concilier la péréquation de la taxe avec le prix de vente aux grossistes dans les secteurs où les fabricants vendent à divers niveaux du marché.

Une voix: C'est clair.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Hees: Paul Martin vous a sûrement enseigné bien des choses.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je devrais naturellement poser une question supplémentaire pour demander au ministre de s'expliquer, mais je crois que ce serait probablement une autre perte de temps. Je ne suis pas assez intelligent pour suivre cela. Je voudrais maintenant demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources si lui-même ou un de ses collègues du cabinet se sont assurés que la réduction de 1 à 2 cinquièmes de c. le gallon à l'est de la vallée de l'Outaouais et de 4/5c. le gallon à l'ouest, du prix du gros, et non du détail, ce qui est très significatif, et dont le ministre du Revenu national ne devrait pas trop se vanter, . . .

Des voix: Règlement!

M. Lewis: . . . correspond à la possibilité d'épargne que le ministère du Revenu national, ce bon Père Noël, a accordé à l'Imperial Oil, et peut-il nous dire pourquoi cette réduction ne s'applique qu'à l'essence et au carburant diesel, mais non au fuel?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, en réponse à la dernière partie de la question, je dois dire qu'il s'agit là des deux seuls produits auxquels s'applique la taxe de vente au détail des fabricants. Le mazout à chauffage n'est pas assujéti à la taxe, de sorte qu'on ne peut pas en réduire le prix. Je dois préciser ici, qu'en ce moment, il serait difficile d'évaluer l'incidence exacte sur le prix sans procéder à une vérification, mais je me ferai un plaisir de le faire à partir des renseignements dont nous disposons.